

Image not found or type unknown



Usufuit sur une location d'une maison à sa mère

Par **nicolaskastelyn**, le **17/07/2008** à **18:59**

Bonjour,
je me permets de vous ecrire car je me pose une question.

En effet je suis issue d'une famille de 3 enfants, et ma mère possède une maison qu'elle loue. a l'issue du bail je vais récupérer cette maison que je vais louer à ma mère mais je souhaiterais que ma mère m'en laisse l'usufruit. Je voudrais savoir alors si une attestation sur l'honneur de sa part suffirait ou s'il il faut passer devant notaire et surtout si cela est possible.

en vous remerciant par avance agréer mes salutations

Par **Visiteur**, le **17/07/2008** à **23:29**

Bonsoir,
L'usufruit qu'elle peut vous céder (c'est une donation qui peut être temporaire), doit faire l'objet fait l'objet d'un acte notarié.

Une précision pour bien comprendre...

Votre Mère est-elle veuve?

Si oui, cette maison était-elle dans la communauté ou une propriété personnelle de votre Mère ou issue de sa famille?

Très cordialement

Par **nicolaskastelyn**, le **19/07/2008** à **10:36**

Ma mère est veuve mais cette maison est a elle enfin elle est moitié a sa mere et moitié a elle
mais a déjà racheter les part de tout ses freres et soeurs

merci